Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Contrat 35h mais 39h dans les faits (rattrapage RTT étrange)

Par travailleurdubitatif

Bonjour,
Je m'interroge sur mon contrat. Je vais essayer d'être le plus clair possible sur la situation.
L'entreprise pour laquelle je travaille depénd de la vonvention collective nationale des espaces de loisirs, d'attractions et culturels.

Concernant le temps de travail :
- Mon contrat indique que je travaille 35h par semaine
- Dans les faits nous travaillons 39h par semaine mais quittons 1h plus tôt le vendredi (ce qui ne figure sur aucun document officiel)

Concernant le rattrapage de ces heures suppplémentaires :
- Ces heures supplémentaires sont rattrappées en RTT (à raison de 0,75 jour de RTT acquis chaque mois)

Je m'interroge sur le calcul du nombre de jours de RTT qui me semble trop réduit. D'après mes calculs nous sommes à 4h d'heures supplémentaires par semaine soit une demi journée. Nous devrions donc obtenir 2 jours de RTT par mois.

J'ajoute qu'il nous a été dit (à l'oral, il n'existe aucune trace écrite de cette pratique) qu'étaient décomptés de nos RTT 2 fois 15 minutes de pause café par jour (qu'elle soit prise ou non). Cette pratique me semble plus que douteuse. Ayant travaillé, alors étudiant, dans la restauration rapide, je sais que les pauses inférieures à 30 minutes sont comptées dans le temps de travail effectif et donc payées.

Que pensez-vous de cette situation ? Y-a-t-il selon vous, et le code du travail, une anomalie ? Quel recours peut être mis en place ?

En vous remerciant pour votre éclairage.